

Appel à contributions : **Financements mixtes pour un avenir plus vert – Aligner les investissements privés sur les objectifs de durabilité** (Série sur la finance durable : Acte III)

À PROPOS DU PLAN BLEU

En 1976, les pays riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne ont adopté la Convention de Barcelone afin de protéger l'environnement marin et les zones côtières. Conscients de la nécessité d'une action collective pour relever les défis du développement et de l'environnement, les pays signataires ont fait de la durabilité un pilier central de la coopération régionale. Créé par la France en 1977, le Plan Bleu est l'un des Centres d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) relevant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Son programme de travail biennal est approuvé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et reflète les priorités communes pour un avenir durable dans la région.

La mission principale du Plan Bleu est de produire des études prospectives, des scénarios et des recommandations politiques afin de sensibiliser les acteurs méditerranéens et les décideurs aux grands enjeux environnementaux et de développement durable. Grâce à sa capacité d'analyse et de concertation, le Plan Bleu accompagne la transition vers la durabilité dans la région, en s'alignant sur les cadres mondiaux tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), les lignes directrices de l'OCDE et la taxonomie européenne des activités durables.

Ces dernières années, le Plan Bleu a lancé une série d'appels à contributions visant à stimuler des analyses rigoureuses et des réflexions politiques innovantes sur les grands enjeux de durabilité en Méditerranée :

- L'appel à contributions 2023 portait sur la question cruciale des subventions dommageables à l'environnement, en explorant leurs impacts écologiques et socio-économiques, ainsi que les pistes de réforme de ces instruments fiscaux.
- L'appel à contributions 2024 s'est intéressé aux instruments économiques favorables à l'environnement et à la finance publique verte, en soulignant la nécessité d'adapter les principes de la finance publique aux spécificités méditerranéennes, telles que la vulnérabilité climatique, la rareté de l'eau ou encore l'érosion de la biodiversité.

S'appuyant sur les enseignements et la dynamique générés par ces travaux précédents, le Plan Bleu consacre désormais son nouvel appel à la **puissance transformatrice des financements mixtes (blended finance)**. Cet appel vise à approfondir la compréhension des moyens par lesquels les ressources publiques peuvent être judicieusement combinées aux investissements privés pour faire progresser la durabilité à grande échelle. En mobilisant de nouvelles formes de capitaux et en alignant les incitations du secteur privé sur les objectifs de politiques publiques — par exemple à travers des cadres solides de

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) — les financements mixtes offrent une voie pragmatique pour combler le déficit d'investissement durable dans la région méditerranéenne.

INTRODUCTION

L'ampleur et l'urgence des défis environnementaux en Méditerranée exigent une mobilisation accrue des ressources financières. Si les financements publics demeurent essentiels, il est de plus en plus évident que le recours au capital privé est indispensable pour combler le déficit d'investissement durable. Les financements mixtes — utilisation stratégique de fonds publics ou philanthropiques pour attirer et sécuriser les investissements privés — se sont imposés comme un levier puissant pour accélérer le développement durable, notamment dans les régions où les modèles de financement traditionnels ne suffisent plus à répondre aux besoins en matière d'échelle, de rapidité et d'innovation.

Le secteur privé, avec ses capacités d'innovation et ses ressources financières considérables, joue un rôle clé dans la transition vers la durabilité. Entreprises, investisseurs institutionnels et intermédiaires financiers peuvent contribuer à travers une diversité d'outils : investissements directs (fonds propres et dette) dans les énergies renouvelables, infrastructures hydrauliques ou projets d'adaptation au changement climatique ; émissions d'obligations vertes ou de prêts liés à la durabilité ; fonds d'investissement à impact, etc. Le capital-risque et les fonds de capital-investissement peuvent appuyer les technologies vertes émergentes et les initiatives d'économie circulaire, tandis que les compagnies d'assurance ou les fonds de pension sont bien placés pour financer des projets d'infrastructure résiliente ou de restauration écologique à long terme.

Les banques occupent une place stratégique, à la fois comme financeurs et facilitateurs. Elles peuvent structurer des véhicules de financement mixte, combiner capital concessional et commercial, offrir des produits de prêts verts et servir d'intermédiaires pour les obligations vertes ou les prêts durables. En intégrant les critères ESG dans leurs politiques de crédit et d'investissement, elles peuvent orienter les capitaux vers des projets ayant un impact social et environnemental mesurable. Par ailleurs, elles peuvent jouer un rôle dans le renforcement des capacités des porteurs de projets, la mise en place de mécanismes innovants de partage des risques et la normalisation de la mesure d'impact.

Les financements mixtes ne sont donc pas qu'un mécanisme de mobilisation de ressources : ils constituent un cadre d'alignement entre les incitations du secteur privé et les objectifs publics de durabilité. Lorsqu'ils s'inscrivent dans des cadres solides de RSE et d'ESG, ils peuvent maximiser à la fois l'impact environnemental et le rendement financier. Ils offrent une opportunité pour le secteur privé de contribuer à l'action climatique, à la préservation de la biodiversité, à l'économie circulaire et à l'inclusion sociale — tout en atteignant ses objectifs fiduciaires et réputationnels.

Des institutions telles que l'OCDE, l'Union européenne et le Sustainable Finance Working Group soulignent le potentiel considérable des financements mixtes pour faire avancer les

ODD et les objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, les voies concrètes permettant d'aligner les investissements privés sur les priorités de durabilité nationales et régionales — en particulier dans le contexte complexe et hétérogène de la Méditerranée — restent encore peu explorées. Il est donc crucial de développer des modèles innovants, des analyses rigoureuses et des recommandations politiques opérationnelles pour libérer pleinement ce potentiel.

Cependant, la montée en puissance des financements privés dans le développement durable suscite également des inquiétudes. Le risque de greenwashing — investissements présentés comme « verts » sans réel impact environnemental — s'accroît. De plus, les mécanismes de financement mixte peuvent parfois concentrer les ressources sur des projets déjà attractifs pour le secteur privé, au détriment des secteurs et territoires les plus vulnérables. Enfin, garantir que ces mécanismes soient inclusifs, équitables et ancrés dans les intérêts à long terme des communautés méditerranéennes est un défi de taille.

Cet appel invite donc à une réflexion critique sur les opportunités et les limites des financements mixtes. Les auteurs sont encouragés à analyser non seulement les conditions de mobilisation du capital privé, mais aussi les modalités de gouvernance, de régulation et d'évaluation d'impact qui garantissent leur crédibilité, leur additionnalité et leur utilité sociale.

THÈME DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS

Cet appel vise à explorer l'alignement stratégique des investissements privés sur les objectifs de durabilité du secteur public, en mobilisant des approches de financement mixte (blended finance) qui maximisent à la fois l'impact environnemental et les rendements financiers, dans un cadre de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Les contributions doivent proposer des analyses fondées sur des données probantes, des modèles innovants et des recommandations politiques pragmatiques, adaptées au contexte méditerranéen.

Les propositions de papiers peuvent porter sur des axes variés, notamment :

- **Analyses régionales (multinationales)** : Étudier comment les politiques et initiatives de financement mixte sont (ou peuvent être) coordonnées ou harmonisées entre plusieurs pays méditerranéens. Examiner les défis et opportunités liés à l'alignement des cadres nationaux, ainsi que le rôle des organisations ou accords régionaux dans la facilitation des investissements transfrontaliers et du partage des ressources au service de la durabilité.
- **Approches comparatives** : Analyser comment différents pays ou sous-régions abordent le financement mixte au service du développement durable. Identifier les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les expériences réussies pouvant être adaptées ou mises à l'échelle dans l'ensemble de la région méditerranéenne.
- **Études de cas nationales ou locales** : Examiner les contextes locaux, notamment les facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux qui influencent la conception et la mise en œuvre des initiatives de financement mixte. Mettre en

lumière des interventions réussies, ainsi que les éléments clés ayant contribué à leur efficacité et à leur potentiel de réPLICATION.

Les **sous-thèmes suivants** sont donnés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Les papiers sont invités à traiter un ou plusieurs de ces domaines, en lien avec les priorités méditerranéennes et le paysage en mutation du financement mixte et de l'investissement durable.

1. Modèles et mécanismes de financement mixte

Les auteurs peuvent aborder la manière dont les structures de financement mixte — combinant capitaux publics, philanthropiques et privés — ont été conçues et mises en œuvre pour des projets environnementaux, en examinant à la fois les succès et les limites. Quelles garanties assurent que le financement mixte soutient des projets véritablement additionnels et impactants, plutôt que de subventionner des investissements qui auraient eu lieu de toute façon ? Comment les mécanismes peuvent-ils éviter le risque de « sélection des meilleurs projets », où seuls les projets commercialement attractifs reçoivent un soutien, laissant les secteurs critiques mais moins rentables sous-financés ?

Les papiers peuvent explorer les outils d'atténuation des risques — tels que les garanties, le capital de première perte et les mécanismes d'assurance — en évaluant leur efficacité pour débloquer l'investissement privé. Les auteurs doivent examiner si ces outils sont utilisés de manière transparente et créent des incitations à l'investissement responsable, ou s'ils encouragent par inadvertance le transfert de risque ou l'aléa moral. La recherche peut également examiner l'agrégation de projets, la titrisation et la mise à l'échelle de petits et moyens investissements verts, tout en considérant si les projets plus modestes ou communautaires risquent d'être négligés au profit d'initiatives plus importantes et bancables.

2. Engagement du secteur privé et intégration RSE/ESG

Les auteurs peuvent aborder les stratégies d'intégration des critères de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les projets de financement mixte. Les articles doivent examiner de manière critique comment le secteur privé — y compris les entreprises, les investisseurs institutionnels et les intermédiaires financiers — peut mobiliser des financements, en analysant l'ampleur et les types de capitaux tels que les participations directes, les obligations vertes, les prêts liés à la durabilité ou les fonds d'impact.

Les auteurs doivent aborder les préoccupations liées à l'écoblanchiment, où les investissements sont étiquetés « verts » ou « durables » sans produire de véritables bénéfices environnementaux. Comment les initiatives de financement mixte peuvent-elles garantir la transparence et la responsabilité dans le reporting ESG ? Quels mécanismes de gouvernance ou certifications tierces préviennent efficacement l'écoblanchiment et assurent un impact réel ? Les papiers peuvent également explorer les structures d'incitation telles que

les rendements liés à l'impact ou les paiements basés sur la performance, en évaluant si ceux-ci alignent véritablement les intérêts des investisseurs avec les objectifs de durabilité.

3. Applications sectorielles du financement mixte

Les auteurs peuvent examiner comment le financement mixte est appliqué dans les secteurs clés :

- **Biodiversité et restauration des écosystèmes** : Les papiers peuvent explorer les investissements dans la conservation des écosystèmes marins — y compris les herbiers de Posidonie océanique — la restauration des zones humides côtières et les aires marines protégées. La recherche doit évaluer les instruments financiers tels que les obligations bleues, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), les crédits de compensation pour la biodiversité et les fonds fiduciaires de conservation. Les auteurs devront examiner le rôle des garanties publiques et du capital de première perte dans la réduction des risques des investissements fondés sur la nature, les défis des horizons d'investissement longs et des flux de revenus incertains, ainsi que les difficultés à établir des indicateurs standardisés de biodiversité. Par ailleurs, il pourrait être intéressant d'explorer des modèles économiques viables pour la restauration des herbiers, en détaillant le véhicule choisi, le cadre de gouvernance, la collaboration entre parties prenantes publiques et privées, ainsi que l'instrument financier ou mécanisme de paiement sélectionné et les flux de revenus attendus. Les recherches pourraient également proposer un panorama des sources de financement publiques et privées, incluant les programmes européens, les banques multilatérales de développement (par ex. BEI, Banque mondiale), les banques nationales de développement, les organisations philanthropiques et les acteurs privés tels que entreprises, PME et particuliers.
- **Financement climatique : atténuation et adaptation** : Les auteurs peuvent analyser comment le financement mixte soutient les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les infrastructures bas carbone, l'agriculture résiliente, la gestion de l'eau et la protection côtière. Les articles doivent examiner l'efficacité des obligations vertes, des prêts liés à la durabilité, des structures de crédit d'impôt, des tarifs de rachat, de l'assurance contre les risques climatiques, des obligations catastrophe et de l'assurance paramétrique pour attirer l'investissement privé. La recherche doit évaluer le rôle des banques de développement dans la fourniture de prêts concessionnels ou de garanties de crédit pour réduire les risques technologiques et de marché, en particulier pour les technologies émergentes comme l'hydrogène vert ou l'éolien offshore. Les auteurs peuvent explorer des défis tels que les coûts d'intégration au réseau, l'incertitude politique, les risques de change, les bénéficiaires diffus et les difficultés à démontrer les rendements financiers. Les articles doivent examiner pourquoi les projets d'adaptation peinent à attirer des capitaux privés par rapport aux investissements d'atténuation, et comment les investissements d'ancre du secteur public, les garanties souveraines ou l'aide basée sur les résultats peuvent catalyser la participation privée. La recherche peut

s'appuyer sur des initiatives réussies comme le programme d'énergies renouvelables du Maroc tout en évaluant si les investissements atteignent les communautés les plus nécessiteuses ou se concentrent sur des marchés déjà rentables, et si le financement est équitablement réparti entre les régions vulnérables.

- **Économie circulaire et commerce** : Les papiers peuvent évaluer comment le financement mixte soutient le recyclage, l'éco-conception et la production durable par le biais d'obligations d'économie circulaire, du financement de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et d'incitations basées sur la performance. Les auteurs peuvent explorer comment le capital-risque et les partenariats d'entreprise peuvent mettre à l'échelle des modèles économiques circulaires, tout en abordant des défis tels que les coûts élevés d'infrastructure et la fragmentation réglementaire. La recherche doit examiner le soutien aux infrastructures commerciales durables — ports décarbonés, logistique verte, corridors maritimes propres — et la conformité aux normes du Pacte vert européen par des instruments tels que les prêts pour le transport maritime vert, les obligations d'infrastructure portuaire et les garanties de crédit à l'exportation.
- **Prévention et contrôle de la pollution** : La recherche peut se concentrer sur les investissements dans le contrôle de la pollution, en examinant les obligations de performance environnementale, les mécanismes du pollueur-payeur et les obligations vertes municipales pour le traitement des eaux usées, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la pollution plastique. Les auteurs devront évaluer comment les garanties de crédit publiques surmontent des obstacles tels que les faibles revenus tarifaires et la faible application de la réglementation environnementale, et si le financement mixte cible les sources de pollution les plus pressantes — telles que les effluents industriels, le ruissellement agricole ou les déchets plastiques marins — ou s'il ne fait que « verdir » des améliorations marginales.

4. Catalyseurs politiques, réglementaires et institutionnels

Les auteurs peuvent aborder comment les politiques nationales et régionales — y compris les cadres juridiques, les incitations fiscales et les modèles de partenariat public-privé — facilitent ou entravent le financement mixte. Les articles doivent examiner le rôle des institutions de financement du développement et des banques multilatérales dans la catalyse de l'investissement privé et le soutien au changement systémique. La recherche peut par exemple examiner comment les cadres réglementaires soutiennent ou contraignent la mise à l'échelle des obligations vertes, des crédits de biodiversité ou d'autres instruments de financement mixte, et si les environnements politiques reconnaissent et incitent adéquatement les solutions fondées sur la nature et les projets de restauration des écosystèmes.

Les auteurs devront aborder les risques d'arbitrage réglementaire ou d'incitations mal alignées. Comment les cadres politiques peuvent-ils garantir que le financement mixte apporte une additionnalité, évite d'évincer l'investissement public et soutient un impact de

durabilité réel dans tous les secteurs — y compris la conservation de la biodiversité, qui manque souvent de modèles de revenus clairs ? Les articles peuvent explorer comment l'harmonisation des normes de finance verte, des cadres de comptabilité de la biodiversité et de la coopération transfrontalière peut prévenir les pratiques de « niveling par le bas » et assurer une application cohérente des critères environnementaux et sociaux dans toute la région.

5. Inclusion sociale, équité et engagement communautaire

Les auteurs peuvent aborder comment les initiatives de financement mixte peuvent être structurées pour répondre aux besoins sociaux et d'inclusivité, en particulier dans le sud et l'est de la Méditerranée. Les articles doivent examiner le risque que le financement mixte privilégie les projets commercialement attractifs au détriment de ceux offrant le plus grand bénéfice social ou environnemental pour les groupes marginalisés. Comment la sélection des projets et la gouvernance peuvent-elles garantir un développement inclusif et l'autonomisation des communautés ?

Les auteurs peuvent explorer les approches sensibles au genre et communautaires pour la conception de projets et le partage des bénéfices, en examinant les mécanismes de participation des parties prenantes, de transparence et de responsabilité.

6. Instruments financiers innovants et solutions numériques

Les auteurs peuvent aborder l'utilisation d'obligations vertes, de prêts liés à la durabilité, de fonds d'investissement à impact et d'autres instruments émergents. Les articles doivent examiner les risques tels que l'écoblanchiment ou les structures complexes difficiles à surveiller et à réglementer. Comment les solutions numériques et fintech peuvent-elles améliorer la transparence, l'efficacité et l'évolutivité tout en garantissant une surveillance robuste ?

Les auteurs peuvent examiner la blockchain, l'analyse de données et les plateformes numériques pour la mesure de l'impact et l'engagement des investisseurs, en évaluant si ces technologies améliorent réellement les résultats. Par exemple, la recherche peut explorer comment les outils numériques peuvent faciliter le suivi de l'impact sur la biodiversité, permettre un suivi transparent des progrès de la restauration des écosystèmes, soutenir le développement de marchés crédibles de crédits de biodiversité et améliorer la vérification des résultats des solutions fondées sur la nature. Les articles peuvent examiner si les instruments financiers innovants — tels que les obligations de biodiversité ou les crédits de conservation tokenisés — peuvent efficacement mobiliser des capitaux privés pour la protection des écosystèmes tout en garantissant des résultats environnementaux mesurables.

Quel que soit le sous-thème choisi, les auteurs sont invités à dépasser les discussions théoriques pour proposer une feuille de route réaliste, fondée sur des données probantes, illustrant comment le financement mixte peut véritablement contribuer à une Méditerranée

plus verte et plus inclusive. Nous recherchons des contributions qui, tout en valorisant les modèles innovants et le potentiel du secteur privé pour le développement durable, analysent rigoureusement les risques — tels que le greenwashing, les priorités mal alignées ou l'exclusion des groupes vulnérables.

Notre objectif est de bâtir une compréhension approfondie de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas, et des raisons pour lesquelles cela est le cas, afin de permettre aux décideurs publics, aux praticiens et aux institutions financières de concevoir des solutions de financement mixte transparentes, efficaces et véritablement alignées avec les besoins environnementaux et sociaux de la région. À l'issue de ce processus, nous visons à formuler une vision claire et concrète de la manière de mobiliser le financement mixte comme levier de durabilité — une vision qui maximise les bénéfices, corrige les faiblesses et établit des standards plus élevés pour l'investissement responsable en Méditerranée.

ÉLIGIBILITÉ

L'appel à contributions est ouvert à tous les experts et chercheurs travaillant sur des sujets pertinents dans les pays méditerranéens Parties contractantes au Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM). Cela inclut : l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, l'Égypte, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Liban, la Libye, Malte, Monaco, le Monténégro, le Maroc, la Slovénie, l'Espagne, la République arabe syrienne, la Tunisie et la Turquie. En cas de présélection, les candidats devront démontrer leur capacité légale à signer des contrats et à émettre des factures conformément à la législation de leur pays. La participation des chercheurs originaires du Sud de la Méditerranée, notamment des femmes et des titulaires de doctorat, est vivement encouragée.

PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les chercheurs intéressés sont invités à soumettre, d'ici **le 27 Février 2026**, les deux documents suivants :

1. **Une note conceptuelle détaillée pour l'article de recherche (5 à 7 pages) comprenant :**
 - Une page de couverture (1 page) précisant :
 - Le résumé de l'article incluant :
 - l'objectif de l'article ;
 - la lacune dans les connaissances et la valeur ajoutée du papier ;
 - la méthodologie/approche ;
 - les résultats attendus et leurs implications pour les politiques publiques régionales.
 - La présentation de l'auteur (ou des auteurs) et du sujet de recherche, précisant :
 - le(s) nom(s) de l'auteur(s) ;
 - leur(s) affiliation(s) ;

- les coordonnées de contact (y compris email) ;
 - l'adresse, la ville et le pays ;
 - le ou les thèmes de recherche abordés parmi ceux proposés.
- Les pages restantes de la note conceptuelle devront comprendre :
 - Une problématique de recherche exposant la question abordée, une brève revue de la littérature, les lacunes identifiées et un plan préliminaire ;
 - La méthodologie de recherche précisant la question de recherche, les hypothèses à tester, la méthode proposée (par ex. études de cas, preuves empiriques, etc.) et la justification du choix méthodologique ;
 - Les résultats attendus et implications pour les politiques publiques : en quoi les résultats du travail pourront-ils nourrir des recommandations politiques concrètes, spécifiques et opérationnelles, en lien direct avec l'analyse proposée.
2. **Le(s) CV(s) des auteur(s)**, incluant une liste des publications.
-

ÉVALUATION ET SÉLECTION

Un minimum de 7 propositions seront sélectionnées par Plan Bleu. Les propositions seront évaluées selon des critères objectifs, notamment :

- Une présentation concise et structurée des objectifs de recherche et de l'article ;
- La pertinence, l'originalité du sujet et son intérêt pour les politiques publiques ;
- L'inclusion d'une liste indicative de références.

Autres critères :

La sélection finale pourra être ajustée pour assurer un équilibre régional, thématique et de genre. Les papiers déjà publiés ou acceptés pour publication ne seront pas pris en compte. Tous les brouillons feront l'objet d'un contrôle anti-plagiat. Un auteur ne pourra soumettre plus de deux propositions, seul ou en co-écriture. Les projets devront être rédigés en anglais. Toute soumission ne respectant pas les consignes ci-dessus sera exclue.

RÉSULTATS ATTENDUS DES PAPIERS SÉLECTIONNÉS

Les auteurs des notes conceptuelles sélectionnées devront soumettre un premier brouillon de l'article (à peu près 15 pages) d'ici le **20 Mai 2026**, en amont de la conférence Plan Bleu. Les auteurs sélectionnés seront invités à présenter leur article lors de la conférence Plan Bleu sur le thème "Financements mixtes pour un avenir plus vert", prévue mi-2026 (Minorque, îles Baléares (à confirmer)). Ils recevront à cette occasion des retours de la part d'autres experts et chercheurs, qu'ils seront invités à intégrer.

Les papiers seront ensuite ajustés à la lumière des débats de la conférence et/ou consolidés sur la base des retours reçus. Une version finale de l'article devra être soumise d'ici le **11 Septembre 2026**. Cette version finale fera l'objet d'une évaluation par les pairs et, si elle est

retenue, sera publiée dans la collection de documents de recherche et le volume édité de Plan Bleu.

RÉMUNÉRATION

Chaque article fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de **2 000 € brut TTC** :

- Un premier versement (50 %) sera effectué à réception du premier brouillon (la date exacte du paiement dépendra du calendrier de décaissement des fonds par le PNUE/PAM) ;
- Un deuxième et dernier versement (50 %) sera effectué après réception de la version finale, sous réserve d'un avis positif de l'évaluation par les pairs et de conformité aux standards de qualité établis.

Les frais de transport et d'hébergement pour assister à la conférence Plan Bleu seront couverts pour les auteurs sélectionnés (un auteur par papier). La couverture des frais de déplacement est limitée à la zone géographique couverte par Plan Bleu (les 21 pays méditerranéens de la Convention de Barcelone).

RÉSUMÉ ET CALENDRIER DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS

- 27 février 2026 : Date limite de soumission des notes conceptuelles préliminaires
- Début mars 2026 : Processus d'examen et de sélection
- Mars 2026 : Annonce des notes conceptuelles retenues, contractualisation et lancement des travaux sur les papiers
- Mars/avril 2026 : Organisation des déplacements pour les auteurs des papiers sélectionnés (un auteur maximum par article), y compris les démarches de visa le cas échéant
- 20 mai 2026 : Soumission de la première version des articles sélectionnés (15 pages)
- Juin 2026 : Présentation lors de la conférence du Plan Bleu
- 11 septembre 2026 : Soumission de la version finale des articles (maximum 25 pages)
- Octobre/novembre 2026 : Finalisation du processus d'évaluation par les pairs
- Fin 2026 / début 2027 : Publication dans l'ouvrage collectif édité par le Plan Bleu

CONTACT

Pour toute question relative à cet appel, veuillez contacter Constantin Tsakas, Économiste en chef de Plan Bleu, à l'adresse suivante : ctsakas@planbleu.org

Objet du mail : **Appel à contributions Plan Bleu**